



**PRÉFÈTE
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau de la démocratie locale, des élections et des réglementations

Arrêté n°24-2026-02-27-00004

Fixant la liste des candidats pour le premier tour des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026

La Préfète de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral ;

Vu le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

Considérant les déclarations de candidatures des élections municipales et communautaires enregistrées du lundi 16 au jeudi 26 février 2026 à 18H00, date et heure limites de dépôt des candidatures pour le premier tour de scrutin ;

Considérant les résultats du tirage au sort effectué le vendredi 27 février 2026 en préfecture et sous-préfectures, permettant d'attribuer les emplacements d'affichage des candidats, par commune ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Dordogne ;

A R R E T E

Article 1er : La liste des candidats pouvant se présenter au premier tour des élections municipales et communautaires, est fixée par commune conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 : Les candidats figurent sur la liste annexée, par commune dans l'ordre résultant du tirage au sort, effectué le vendredi 27 février 2026 en préfecture et sous-préfectures, en vue de l'attribution des emplacements d'affichage.

En cas de second tour, l'ordre de tirage au sort retenu pour le premier tour est conservé pour les candidats restant en présence.

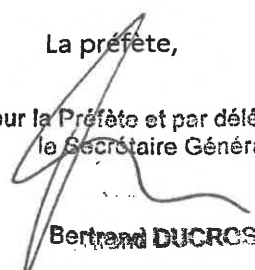
Article 3 : Cet arrêté est affiché dans toutes les mairies du département, dès réception, et dans les bureaux de vote des communes le jour du scrutin.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture et les maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Dordogne.

Périgueux, le **27 FEV. 2026**

La préfète,

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général


Bertrand DUCROS

Délais et voies de recours (application de l'article 21 de la loi n° 2000-231 du 12/04/2000)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à M. le préfet de la Dordogne-DCL-Cité administrative- 24024 PERIGUEUX CEDEX ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'intérieur, Place Beauvau - 75800 PARIS ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif, 9, rue Tastet - CS 21490 - 33063 BORDEAUX CEDEX

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

Municipales 2026

Tour 1 - 15 mars 2026

LISTE DES CANDIDATURES

24 Dordogne

24 - Dordogne / Bergerac (241)

24534 - Sigoulès-et-Flaugeac

Proportionnel - Communes de 1000 habitants et plus

1 NOTRE VILLAGE, NOTRE FORCE 2026

Candidat au conseil communautaire

OUI

1 M. DESSALLES Jean-Louis

OUI

2 Mme BERTOUNESQUE Isabelle

3 M. PIERRON Joel

4 Mme LEBERON Joëlle

5 M. LE COZ Jean-Michel

6 Mme JACQ RICHARD Nathalie

7 M. CHIROL Jean-Claude

8 Mme BERNARD Marilyne

9 M. CHAUGIER Frédéric

10 Mme HAÏTAYAN Christine

11 M. CHELLINI Jean-Michel

12 Mme ZAVATTIN Nelly

13 M. GUENIAU Jean-Pierre

14 Mme SENDRON Céline

15 M. MARLIOT Laurent

16 Mme LEMAHIEU Sandrine

17 M. DUMAS Damien

18 Mme PERROT Ginette

19 M. DECLERCQ Jean

2 ECOUTER ET AGIR

Candidat au conseil communautaire

OUI

OUI

1 M. MAGNOL Jean-François

2 Mme HEREDIA Sarah

3 M. COLET Julien

4 Mme CONDEAU Maryne

5 M. MIRABEL Roger

6 Mme THEVENIAULT Christelle

7 M. PROUILLAC Michel

8 Mme PRUNEAU Céline

9 M. ROUX Emmanuel

10 Mme GROS Sophie

11 M. BAYLE Vivien

12 Mme TOUTAN Dominique

13 M. MARCHIORO Jérémy

14 Mme SALZES Alexia

15 M. MARTINEZ Rémy

16 Mme FLAMAND Elodie

17 M. VAN DEN BREMT Médéric

18 Mme WEIS Vanessa

19 M. LARENAUDIE Hugo